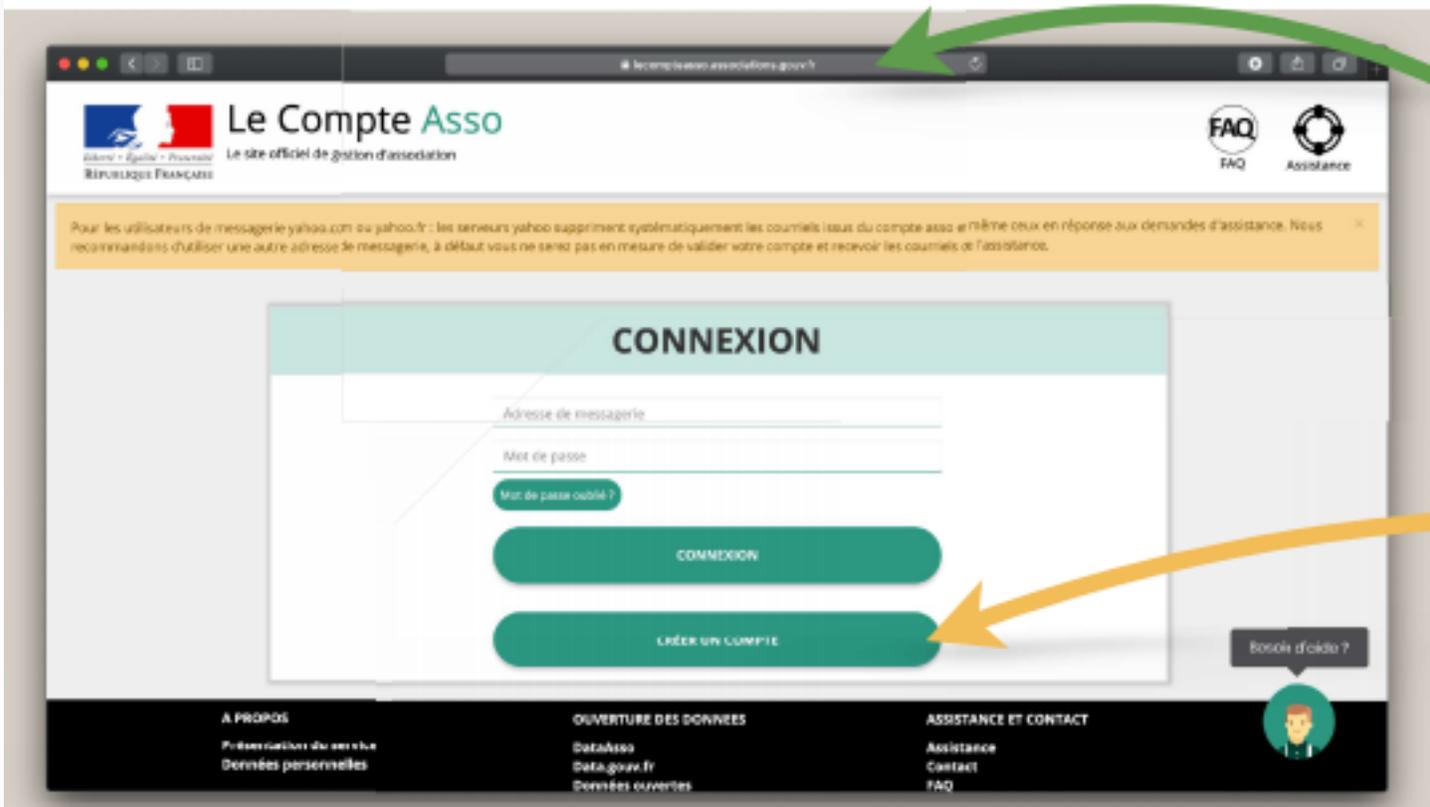


Le compte asso



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

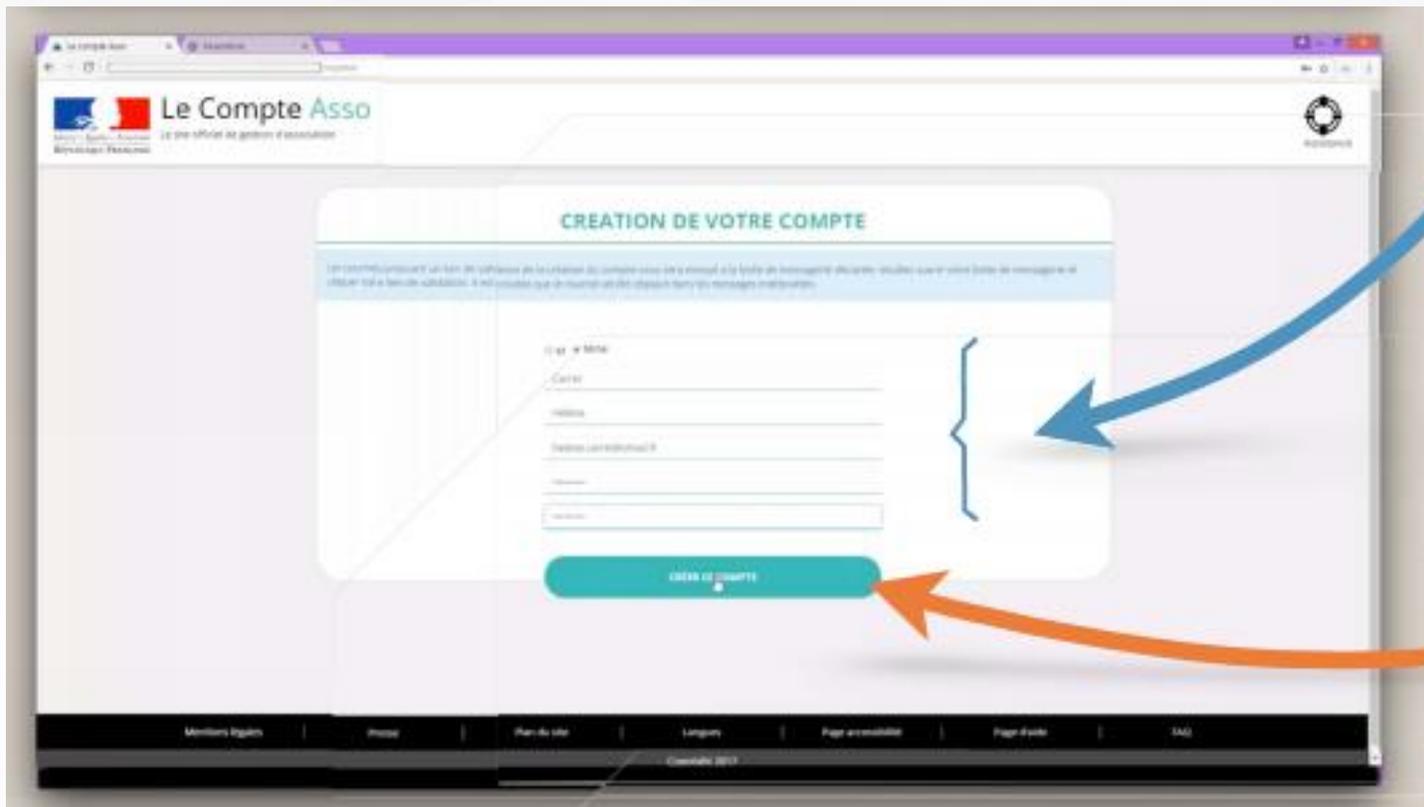


01

Se connecter sur la page Compte Asso
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

02

Cliquez sur "CRÉER UN COMPTE"



03

Indiquez votre identité, votre adresse de messagerie personnelle et un mot de passe que vous choisissiez.

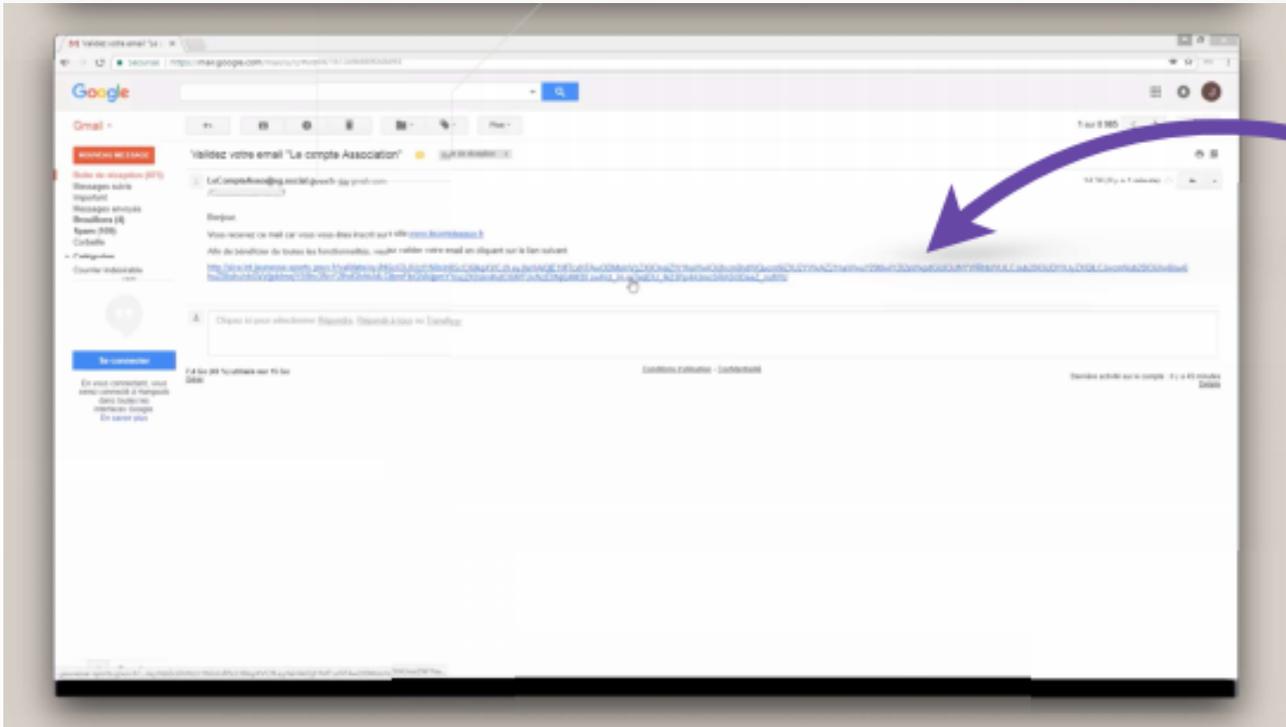


L'identité déclarée doit être correcte car des vérifications peuvent intervenir à posteriori

04

Cliquez sur "CRÉER CE COMPTE"

Puis valider votre compte sur l'e-mail reçu



05

Vous devez alors cliquer sur l'url reçue dans votre boîte de messagerie afin d'activer le compte



Récapitulatif de vos demandes

Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte

Suivi des démarches ▾

Cliquer pour rechercher une subvention

Demander une subvention

Association : ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE DU PAS-DE-CALAIS

N° RNA W622001471 - N° SIREN 311866552

Vous pouvez vérifier les informations de votre association

Saisir les comptes-rendus financiers (7)

Cliquer pour justifier votre subvention

d'aide ?

RECHERCHER UNE SUBVENTION

Recherche

2225

Entrer le code de la subvention

Niveau territorial

Selectionnez un niveau territorial

Type instructeur ou financeur

Selectionnez un type instructeur ou financeur

Nom du dispositif

Selectionnez un dispositif

Service instructeur ou financeur

Selectionnez un service instructeur ou un financeur

Cliquer pour commencer à remplir votre dossier

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (1)

Libellé	Dispositif	Type	Financier	Campagne	Couverture
NSS - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	Agence du Sport - Fédérations	Action	Union Nationale du sport Scolaire - Hauts-de-France	2021	régional - H

Besoi

Choisir un objectif opérationnel

* Fédération	UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS)
* Nature de l'aide	Projets sportifs fédéraux
* Modalité de l'aide	Aide au projet
* Objectifs opérationnels	Développement de la pratique
* Modalité ou dispositif	Département-AS isolée : L'accompagnement des AS éloignées géographiquement (ruralité, montagne, isolées, DOM)

Choisir un objectif opérationnel

Choisir la modalité ou le dispositif (en fonction de son niveau)

Modalités qui débutent par AS pour une AS
Modalités qui débutent par Département pour un département
Modalités qui débutent par Région pour une académie

Veillez choisir parmi les choix suivants

- AS-Fonds de solidarité : Les associations sportives en difficulté qui sont éligibles aux critères du fond de solidarité
- AS-projet décrochage scolaire : Les AS luttant contre le décrochage par une pratique sportive vers la re-scolarisation
- AS- DOM vers Métropole : Les AS d'Outre-Mer éloignées des rencontres pour raisons financières
- AS - Projet inclusion sportive : Les AS portant un projet en lien avec l'inclusion sportive d'une pratique pour public éloigné
- Département - élèves à besoins particuliers : Les programmes sportifs, promotionnels et - ou événementiels destinés à un public à besoins spécifiques
- Département-liaisons inter-degrés : Les programmes de pratiques sportives valorisant les liaisons inter-degrés
- Département-AS isolée : L'accompagnement des AS éloignées géographiquement (ruralité, montagne, isolées, DOM)
- Région : Féminisation de la pratique (ouverture vers une offre plus large et égalitaire)
- Région-intergénérationnel, héritage : Intergénérationnel (histoire, culture, expérience, partage, passerelle, héritage)

Public bénéficiaire

En poursuivant votre navigation sur le compte
Général sur la Protection des Données
de clarté et de transparence. Si vous conti

Les documents à transmettre

Pour valider votre demande de subvention, vous devrez transmettre les documents liés à votre association



IMPORTANT

Pour que le paiement de la subvention puisse être effectué, le NOM et l'ADRESSE de l'association (adresse du siège social) doivent être à jour, sur l'ensemble des documents suivants :



LE NUMERO DE SIRET

L'Association doit demander son immatriculation au répertoire Sirene dans certains cas :

- demande des subventions auprès de l'État ou des collectivités territoriales
- Associations employeuses
- Exercice qui conduisent au paiement de la TVA

L'association se voit attribuer un *numéro Siren*, composé de 9 chiffres. Cet identifiant n'est attribué qu'une seule fois au moment de l'inscription au répertoire et n'est supprimé qu'au moment de la dissolution de l'association.

Je souhaite faire une demande de SIRET

- L'inscription s'effectue uniquement en ligne:
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- La demande doit être accompagnée d'une copie de l'extrait paru au JO et d'une copie des statuts
- L'association reçoit un certificat d'inscription à conserver

Je souhaite modifier mon numéro de SIRET

- toute modification relative à son nom, son objet, ses activités, l'adresse de son siège ou ses établissements (ouverture, fermeture, déménagement)
- Insee - Centre statistique de Metz CSSL - Pôle Sirene Associations 32 avenue Malraux CS 90403 57008 Metz Cedex 01 ou Par courrier électronique sirene-associations@insee.fr
- L'Insee procède, si nécessaire, à la modification du ou des numéros de Siret